

Mentions Légales

Conformité des mentions légales

Les présentes mentions légales sont établies conformément aux exigences prévues pour les entrepreneurs individuels, telles que définies par la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), vérifiées au 31 juillet 2023. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site officiel : <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F31228>

Identité de l'entreprise

Geltz Antoine – Entrepreneur individuel (EI)

Adresse : 14 Place du marché, 57320 Bouzonville, France

SIRET : 894 443 761 00016 – Immatriculé au Registre National des Entreprises (RNE) en tant qu'entreprise libérale (non assujettie au RCS)

Numéro de TVA intracommunautaire : FR 22894443761

Contact

Email : contact.onironautedelaconscience@protonmail.com

Téléphone : 0617720890

Hébergement du site

Wix.com / Wix Online Platform Limited

1 Grant's Row, Dublin 2, D02HX96, Irlande

Téléphone : +1 415 639 9034

Activité réglementée

Activité non réglementée

Conditions Générales de Vente (CGV)

1. Prix et paiement

Les tarifs sont indiqués en euros HT.

Modalités précisées dans chaque devis ou facture.

Délai de paiement standard : Le paiement intégral doit être reçu avant le début de la prestation.

Aucun service ne sera fourni sans règlement préalable.

2. Retards de paiement

Pénalités basées sur le taux BCE en vigueur majoré de 10 points, avec un minimum légal de 8,28 % (2026).

Frais de recouvrement facturés au client.

3. Livraison et exécution

Délais indicatifs, tout retard sera communiqué rapidement au client.

4. Litiges

Droit français applicable.

Recherche systématique d'une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

Politique de Confidentialité (RGPD)

Nous garantissons la protection de vos données personnelles conformément au RGPD.

Le délégué à la protection des données (DPO) est Antoine Geltz, joignable à l'adresse :
contact.onironautedelaconscience@protonmail.com

Collecte et finalités

Données recueillies pour la gestion client, facturation, et communication (emails, newsletters).
Aucune transmission à des tiers sans consentement explicite.

Base légale

Consentement, exécution contractuelle, et obligations légales.

Droits des personnes

Accès, rectification, suppression, opposition, portabilité, et réclamation auprès de la CNIL.
Contact : contact.onironautedelaconscience@protonmail.com

Transfert hors UE

Transferts limités et encadrés à l'hébergeur Wix.com (Irlande/États-Unis), sous garanties légales conformes au RGPD.
Aucun transfert direct effectué par le cabinet.

Cookies

Usage de cookies pour mesure d'audience et optimisation UX.
Consentement géré via bandeau conforme CNIL.

Responsable du traitement des données personnelles

Antoine Geltz, entrepreneur individuel, est responsable du traitement des données personnelles collectées via ce site.

Résiliation d'Abonnement

Conformément à la loi du 1er juin 2023, toute souscription en ligne peut être résiliée facilement, gratuitement, et en 3 clics maximum.

Un formulaire de résiliation est accessible et inclut :

- Nom, email, référence client
- Date de fin souhaitée
- Motif (facultatif)

Un accusé de réception automatique est envoyé à la soumission.

Clauses fiscales et TVA

Clause – Conditions préalables à la collaboration & obligations fiscales

Avant toute exécution de prestation, le client s'engage à respecter les conditions suivantes :

1. Facturation du devis

Tout devis émis par le prestataire est facturé dès son émission. Son règlement conditionne le début de la prestation, sauf mention contraire écrite.

2. Transmission obligatoire de l'attestation contractuelle

Le client doit transmettre au prestataire, avant toute prestation, le document « Attestation

TVA & Acceptation contractuelle », dûment complété et signé. Ce document permet de déterminer l'applicabilité de la TVA française et la validité de la collaboration.

3. **Documents supplémentaires requis pour les clients établis hors de France**

Pour tout client dont le siège social ou le domicile professionnel est situé en dehors du territoire français, la transmission des documents suivants est obligatoire avant toute exécution de prestation :

Clients établis dans l'Union européenne (B2B) :

- **Document 1** : Une attestation officielle d'assujettissement à la TVA.
- **Document 2** : Un numéro de TVA intracommunautaire valide.
- **Document 4** : L'attestation TVA & acceptation contractuelle signée (transmise par le prestataire).
- **Document 5** : Un extrait d'immatriculation officielle de l'établissement stable bénéficiaire.
- **Document 6** : Une déclaration précisant que la prestation est exclusivement utilisée hors de France, indiquant clairement l'établissement étranger comme destinataire du service.

Clients établis hors Union européenne (B2B) :

- **Document 3** : Une attestation d'assujettissement à la TVA ou à un impôt équivalent.
- **Document 4** : L'attestation TVA & acceptation contractuelle signée (transmise par le prestataire).
- **Document 5** : Un extrait d'immatriculation officielle de l'établissement stable bénéficiaire.
- **Document 6** : Une déclaration précisant que la prestation est exclusivement utilisée hors de France, indiquant clairement l'établissement étranger comme destinataire du service.

Document 7 (à lire) : Nous recommandons la lecture de la clause de responsabilité figurant dans nos Conditions Générales de Vente (CGV), notamment en ce qui concerne les obligations fiscales du client.

4. **Droit de refus ou d'interruption**

Le prestataire se réserve le droit de refuser ou d'interrompre la collaboration dans les cas suivants :

- non-transmission des documents demandés ;
- prestation localisée en France au sens de l'article 259 du Code général des impôts, entraînant l'exigibilité de la TVA française, dans un contexte contractuellement non accepté par le prestataire.

5. **Responsabilité du client**

Le client reconnaît être seul responsable de l'exactitude des informations transmises. En cas de fausse déclaration, la responsabilité du prestataire ne saurait être engagée.

6. **Conséquences en cas de non-respect**

Toute prestation engagée sans respect de ces conditions pourra donner lieu à une facturation intégrale, même en l'absence d'exécution complète, sans possibilité de remboursement.

Clause de réalisation des prestations / exécution du contrat

La prestation est considérée comme réalisée dès qu'Onironaute de la Conscience a accompli les services convenus, même en cas d'absence ou de non-coopération du client. Le client est tenu de

fournir toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la prestation dans les délais impartis. En cas d'absence injustifiée ou de refus du client, les délais d'exécution ne sont pas suspendus et le prestataire peut facturer la prestation conformément aux conditions convenues.

Politique d'annulation

Toute prestation de service peut être annulée ou reportée sans frais à condition d'être notifiée au moins 24 heures à l'avance. Toute annulation ou demande de report effectuée moins de 24 heures avant le rendez-vous entraîne la facturation intégrale de la prestation, sauf en cas de force majeure dûment justifiée. La réalisation de la prestation est conditionnée à la réception préalable du paiement. Aucun service ne sera rendu tant que le paiement n'aura pas été reçu.

Clause de limitation de responsabilité

Le prestataire s'engage à réaliser la prestation conformément aux règles de l'art. Toutefois, sa responsabilité est limitée aux dommages directs causés par une faute prouvée, dans la limite du montant total facturé au client. En aucun cas, le prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages indirects, pertes d'exploitation, ou préjudices financiers subis par le client.

Clause de force majeure

En cas de force majeure, c'est-à-dire d'un événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des parties (ex : catastrophe naturelle, grève, pandémie, interruption des services tiers), les obligations des parties sont suspendues pendant la durée de cet événement. Si la situation de force majeure se prolonge au-delà de 30 jours, chaque partie pourra résilier le contrat sans indemnité.

Clause de réserve de propriété

Bien que la prestation soit immatérielle, le client reste redevable du paiement intégral des services rendus jusqu'à la date de résiliation. Toute prestation réalisée et non payée à cette date donnera lieu à facturation, et le prestataire se réserve le droit de refuser toute nouvelle intervention tant que les paiements en souffrance ne seront pas régularisés.

Clause de responsabilité – Exactitude des informations fiscales

Le client reconnaît que l'exonération de TVA éventuellement appliquée repose exclusivement sur les informations qu'il déclare lors de la commande, notamment via l'attestation « TVA & Acceptation contractuelle », ainsi que tout justificatif exigé (extrait d'immatriculation, numéro de TVA intracommunautaire, etc.).

À ce titre, le client s'engage expressément à fournir des informations :

- exactes, complètes et à jour sur son statut fiscal (assujetti ou non à la TVA) ;
- sincères quant au lieu de consommation ou d'utilisation effective de la prestation ;
- vérifiables concernant l'absence ou la présence d'un établissement stable en France au sens de l'article 259 du CGI.

En cas d'erreur, d'omission ou de fausse déclaration de la part du client, **l'ensemble des conséquences fiscales, pénales ou financières** relèvera de sa seule responsabilité.

Le prestataire ne pourra être tenu responsable d'un défaut de collecte ou de reversement de la TVA résultant d'informations inexactes transmises par le client.

Attestation complémentaire de TVA

Pour les clients professionnels situés hors de France, le cabinet se réserve le droit de demander une attestation officielle d'assujettissement à la TVA ou un impôt équivalent, émise par l'administration fiscale ou un organisme habilité.

Cette pièce vient en complément de l'attestation contractuelle signée, et conditionne l'exonération de TVA selon les dispositions des articles 259 et 283-2 du CGI.

Il est expressément recommandé de lire attentivement nos Conditions Générales de Vente (CGV), notamment la clause de responsabilité précisant les obligations fiscales incombant au client. Le client déclare que les prestations sont destinées exclusivement à son établissement stable situé hors de France. En cas de déclaration inexacte, le client s'engage à assumer l'intégralité des conséquences fiscales afférentes.